

L'an deux mil dix, le deux juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-cinq juin de l'an ci-dessus.

**PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric- Mme NOMINE Nathalie.**

**ABSENTS EXCUSES - POUVOIR :**

**M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint donne pouvoir à Mme DUCHENE Arlette**

**M. ROY Thierry donne pouvoir à Mme CUNHA Martine**

**M. LAFARGE Philippe donne pouvoir à Mme DUFRAISSE Isabelle.**

**ABSENTS EXCUSES : Mme Anita RAVION et M. MESNARD Olivier.**

**SECRETARE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.**



## **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 28 mai sera approuvé lors du prochain conseil.

## **II- INFORMATIONS**

### **A- Point sur la précédente séance**

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront abordés ultérieurement lors de cette séance.

### **B- Point réunion Fil Vert**

A l'initiative du Conseil Général, Fil Vert a convié les usagers de la ligne H à une réunion d'information. Villeperdue était fortement représentée Le mécontentement des usagers de début d'année vis à vis de divers dysfonctionnements occasionnés par un chauffeur s'est résolu avec un nouveau recrutement. Un service d'informations en direct sur Internet en cas d'intempéries est disponible [www.tourainefilvert.com](http://www.tourainefilvert.com) ainsi qu'un site regroupant les différents réseaux de transport collectif en région Centre [www.jv-malin.fr](http://www.jv-malin.fr). Le tarif pour la prochaine rentrée s'élève à 120 € par an et par élève au lieu de 100 € actuellement.

### **B- Point réunion Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire**

A la dernière réunion a été annoncé le tarif pour la prochaine rentrée s'élevant à 110 €. Les familles pourront donc se faire rembourser la différence de 10 € si elles ont pris l'abonnement via Fil Vert. Un site Internet est désormais disponible [www.sits-monts.fr](http://www.sits-monts.fr).

## **III- AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **A- Conseil d'école**

M. le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil d'école. L'équipe enseignante demeure et l'effectif reste sensiblement identique à la prochaine rentrée scolaire. Un projet de classe découverte a été évoqué. La réunion de rentrée initiée habituellement par la municipalité, jugée non indispensable, est supprimée.

## **B- Offres prestataires cantine- voir point D**

### **C- Bilan cantine garderie**

M. le Maire rappelle la règle que le conseil municipal avait fixée, à savoir que si le bilan financier du service cantine, hors frais de fonctionnement et de personnel, restait supérieur à 3000 €, aucune augmentation ne serait appliquée.

### **D- Tarifs cantine garderie**

Après avoir fait le point sur le bilan de l'année scolaire écoulée, M. Maire rappelle aux élus que la commune a opté pour la livraison de repas en liaison froide. Il ajoute qu'il a pris contact avec plusieurs prestataires pour solliciter des offres de prestations et de prix. Il invite le Conseil Municipal à faire le choix du prestataire à retenir et à arrêter les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à main levée :

- 1- de retenir l'offre de la société SOGERES
- 2- de modifier les tarifs de ces services comme suit :
  - Repas enfants: 3,11 € comme en 2009-2010
  - Repas adultes: 3,71 € comme en 2009-2010
  - ½ heure de garderie : 0,77 € (au lieu de 0,75 € pour 2009-2010)

### **E- Etude sur l'organisation sectorielle des collèges**

M. le Maire expose aux élus que le 25 Mai dernier, à l'initiative de Mr le Maire de Nouâtre, une réunion, avec l'ensemble des élus concernés par le projet de fermeture du collège Patrick Baudry s'est tenue en mairie.

Il présente les motifs, exposés ci-dessous, émanant du Conseil général d'Indre et Loire afin d'argumenter le projet de fermeture de l'établissement :

- baisse de la population dans nos communes rurales.
- baisse des effectifs du collège Patrick Baudry.
- mauvaise qualité de l'instruction dispensée dans les collèges de petite taille.
- défaut de mixité sociale des petits collèges.
- défaut de préparation, des élèves issus de collèges « familiaux », à s'intégrer dans les lycées par défaut plus importants.
- non prise en compte du rôle structurel d'un collège sur un territoire,

Les élus ont réagi et décidé de s'engager collégialement dans une démarche visant le maintien du collège Patrick Baudry sur le territoire du canton de Sainte Maure de Touraine.

Intégrant leur devoir de promotion de leurs territoires, conscients de l'incapacité du collège de Sainte Maure à accueillir les élèves du collège Patrick Baudry, refusant catégoriquement la « ventilation mathématique » des enfants vers l'extérieur du canton, respectueux du classement sensible de l'établissement visé et soucieux de l'impact environnemental causé par les éventuels futurs transports scolaires, les élus et leurs conseils ont souhaité se lier, de manière ferme et sans ambiguïté, à la mise en œuvre d'une démarche constructive pour le maintien du collège.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, à main levée :**

- 1- **Exprime** sa solidarité avec la commune de Nouâtre et l'ensemble des communes concernées par les collèges de Nouâtre et Sainte Maure de Touraine,
- 2- **Marque**, dans ce sens, son attachement au maintien du collège de Nouâtre,
- 3- **Exprime** le vœu d'une concertation sincère avec le Conseil général.

## **F- RASED**

M. le Maire explique qu'il existe une forte menace de disparition sur ces postes du réseau de l'Education Nationale. Une revendication de la part des syndicats est lancée, les élus s'associent et soutiennent cette démarche.

## **IV- URBANISME- ENVIRONNEMENT**

### **A- Point révision PLU- Enquêtes publiques**

M. le Maire informe les élus que les différentes enquêtes publiques concernant les révision n° 1 et 2 et les modifications du PLU auront lieu comme suit :

à la mairie du lundi 5 juillet 2010 au samedi 21 Août 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture, y compris le samedi de 9h à 12h.

Il ajoute que :

- M. Jean-Pierre MESLET, officier supérieur de cavalerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.
- Que ce dernier recevra à la mairie :
  - le lundi 5 juillet 2010 de 14h00 à 17h00
  - le jeudi 22 juillet 2010 de 9h00 à 12h00
  - le mardi 10 Août 2010 de 14h00 à 17h00
  - le samedi 21 Août 2010 de 9h00 à 12h00

### **B- PLU– RS 1- zone d'activité et Arrêt du projet**

Monsieur le Maire rappelle que :

- 1- par délibération n° 99/10-VI.B. , en date du 22 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé de la prescription d'un POS sur le territoire de la commune
- 2- le Plan Local d'Urbanisme s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols
- 3- par délibération n° 2002/12-II.C., en date du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme
- 4- par délibération n° 2009/05-V.C. du 15 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une révision simplifiée du PLU pour la création d'une zone d'activité artisanale et a fixé les modalités de concertation afférentes à cette révision, retenues et prévues par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ont été fixées comme suit :
  - 1 ou 2 réunions publiques
  - 1 exposition publique en Mairie avec mise à disposition du dossier et registre destiné aux observations
  - Affichage
  - Insertion dans la lettre d'informations communales ; lettre publiée tous les 2 mois environ
  - Insertion dans la presse locale
- 5- par délibération n° 2010/01-V.E., en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal a établi que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme.
- 6- Par arrêté n° 2010/06-1 du 9 juin 2010 il a prescrit la mise à l'enquête publique de la révision simplifiée n° 1 du PLU.

Il invite les élus à arrêter le projet qui sera soumis à enquête publique.

Après délibération le Conseil Municipal arrête le dossier de révision simplifiée comportant notamment les pièces suivantes :

- notes de présentation (notices présentant l'opération d'intérêt général+ note de présentation du projet justifiant la création d'une zone 1Auc)
- Rapport de présentation
- Compte-rendu de la réunion du 28 avril 2010 des personnes publiques associées
- Avis du Conseil Général d'Indre et Loire
- Avis du pôle Territoire de la Chambre d'Agriculture

### **C- PLU– modification de zonage et Arrêt du projet**

Monsieur le Maire rappelle que :

- 1- par délibération n° 99/10-VI.B. , en date du 22 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé de la prescription d'un POS sur le territoire de la commune
- 2- le Plan Local d'Urbanisme s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols
- 3- par délibération n° 2002/12-II.C., en date du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme
- 4- par délibération n° 2009/05-V.D. du 15 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une révision simplifiée du PLU pour une modification de zonage et a fixé les modalités de concertation afférentes à cette révision, retenues et prévues par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ont été fixées comme suit :
  - 1 ou 2 réunions publiques
  - 1 exposition publique en Mairie avec mise à disposition du dossier et registre destiné aux observations
  - Affichage
  - Insertion dans la lettre d'informations communales ; lettre publiée tous les 2 mois environ
  - Insertion dans la presse locale
- 5- par délibération n° 2010/01-V.C., en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal a établi que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme.
- 6- Par arrêté n° 2010/06-2 du 9 juin 2010 il a prescrit la mise à l'enquête publique de la révision simplifiée n° 2 du PLU.

Il invite les élus à arrêter le projet qui sera soumis à enquête publique.

Après délibération le Conseil Municipal arrête le dossier de révision simplifiée comportant notamment les pièces suivantes :

- notice de présentation
- Compte-rendu de la réunion du 28 avril 2010 des personnes publiques associées
- Avis du pôle Territoire de la Chambre d'Agriculture

### **D- PLU– Modifications et Arrêt du projet**

Monsieur le Maire rappelle que :

- 1- par délibération n° 99/10-VI.B. , en date du 22 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé de la prescription d'un POS sur le territoire de la commune
- 2- le Plan Local d'Urbanisme s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols
- 3- par délibération n° 2002/12-II.C., en date du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme
- 4- par délibération n° 2009/09-VI.B. du 4 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de procéder à des modifications du PLU et à la mise à l'enquête publique de ces dernières
- 5- par délibération n° 2010/01-II.C., en date du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme
- 6- Par arrêté n° 2010/06-3 du 9 juin 2010 il a prescrit la mise à l'enquête publique du dossier de modification du PLU

Il invite les élus à arrêter le projet qui sera soumis à enquête publique.

Après délibération le Conseil Municipal arrête le dossier de modifications du PLU.

## **V- TRAVAUX COMMUNAUX**

### **A- Subventions du Département**

Une subvention du Conseil Général au titre de l'écrêtement de la TP est versée à l'attention des communes dites défavorisées. Le montant attribué à Villeperdue est de 10 492 € à destination des bâtiments communaux et de 4 128 € pour la voirie, au titre du programme pluriannuel.

## **B- Travaux de remise en état de la voirie voirie**

Le montant des travaux de remise en état de la voirie communale s'élève à 57 000 €. Au vu de ce montant élevé, la commission voirie se réunira en septembre pour définir les priorités.

## **C- Travaux abords lagune**

Il s'agit de remettre en état le terrain communal se situant juste avant l'entrée de la lagune. Sur les deux devis demandés, un seul a été réceptionné. Les élus donnent pouvoir à M. le Maire de choisir le mieux-disant à réception du second devis semaine prochaine.

## **D- Travaux de mise en conformité du tableau électrique Ball-Trap**

Trois devis ont été demandés pour la mise en conformité de l'armoire électrique située sur le poteau entre les deux terrains de football. Seule une réponse est parvenue qui fait apparaître la nécessité d'une analyse globale du réseau de branchements électriques. Un aménagement sécuritaire va être effectué dans un premier temps avant de lancer une étude plus poussée en septembre prochain.

## **E- Travaux aménagement jardin LL3**

Les élus sont invités à réfléchir à un aménagement du terrain se trouvant derrière les logements locatifs du 9 rue du vieux bourg.

## **F- Travaux de câblage du réseau téléphonique de la Mairie**

Il est nécessaire de revoir le câblage du réseau téléphonique et informatique de la mairie. Sur les trois devis reçus, l'entreprise CHOPPIN a été retenue pour un montant de 3 672 € TTC. L'achat en matériel de téléphonie est également à prévoir (autocom, standard). La demande faite auprès des différents prestataires est à affiner.

## **G- Travaux Mairie-Agence postale et DDR**

La commune n'a pas reçu l'aide financière demandée au titre de la Dotation de Développement Rural pour l'aménagement de l'agence postale communale au sein de ses locaux. Les travaux d'aménagement du grenier, pour le transformer en bureau, seront cependant réalisés en fin d'année.

## **H- Point travaux bloc sanitaire**

Le planning de ces travaux est respecté et cette réalisation sera opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire.

## **I- Point travaux entrée Est**

Il ne reste que les plantations à faire et les reprises d'enrobés et de trottoirs à finaliser. Un plan du diagnostic paysager établi par la chambre d'agriculture est en attente pour décider du choix définitif des plantations.

## **J- Travaux de sablage porte église**

Les élus ont accepté le devis de 250 € H.T. de l'entreprise BRAUD PERRIN pour sabler les portes de l'église avant sa réfection en peinture. Les portes seront enlevées et remises en place dans la même journée.

## **VI- ACHAT DE MATERIEL**

### **A- Achat remorque**

M. le Maire propose aux élus d'envisager l'acquisition d'une remorque pour transporter du matériel et/ou des matériaux avec le véhicule Kangoo de la Commune. Il présente aux élus l'offre qui lui semble correspondre aux besoins de la commune et qui émane des établissements DUFRESNE pour une remorque bois 1 essieu avec 300 kg de charge utile, basculante avec ridelles rabattables avant arrière et roues jockey. Il donne connaissance du devis y afférent s'élevant à 642,98 € H.T. soit 769,00 € TTC. Après discussion et délibération le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à main levée et charge M. le Maire de faire le nécessaire.

## B-Achat petit matériel pour l'association les Fripons

M. le Maire rappelle que la commune a été sollicitée pour l'achat de petit matériel de motricité pour l'association « Les Fripons ». Après examen de la demande et actualisation des prix du matériel souhaité, la dépense s'élève à 467 € H.T. Après discussion et délibération les élus, à l'unanimité, à main levée, acceptent de prendre en charge cette dépense au titre de l'aide au démarrage de l'association (aide au démarrage prévue lors d'une précédente séance et limitée aux deux premières années) et précisent qu'aucune aide ne pourra être octroyée l'année prochaine.

## VII- EAU POTABLE

### A- Rapport annuel 2009

M. le Maire présente un résumé du rapport d'activité établi par la Générale des Eaux concernant la distribution et le réseau d'eau potable pour l'année 2009.

## I- LE SERVICE

### I.1. Le contrat

#### Contractants

- Contractants : Commune - VILLEPERDUE
- Délégataire : Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

**Périmètre du service** : SAINT EPAIN, THILOUZE, VILLEPERDUE

**Nature du contrat** : Affermage

**Durée du contrat** :

- Date de début : 01/01/2004
- Date de fin : 31/12/2018

#### Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	23/12/2009	
1	19/12/2005	Prise en compte du décret 2001-1220 relatif au suivi de la qualité de l'eau. Nouveaux tarifs. Substitution d'indice.

#### Liste des engagements et conventions

Tiers engagé	Type d'engagement	Date d'effet de la convention	Date de fin de la convention
Saint Epain Si	vente	01/01/2002	31/12/2011
Saint Epain Si	achat	01/01/2002	31/12/2011
SORIGNY	achat	01/02/1995	31/01/2011

#### Certification du service

Votre contrat est géré dans le cadre d'un service certifié par AFAQ-AFNOR Certification conforme à la norme ISO 9001-V2000 qui garantit la mise en œuvre d'un système de management orienté vers la satisfaction du client et l'amélioration continue.

### I.2. Le délégataire

- \* Agence : Val de Loire-Indre – site de Sepmes
- \* Responsable de Site : Stéphane BOULARD
- \* Rattaché au service Réseau 36/37 Sud : Thierry LECLERC
- \* Service Usines 36/37 : Vincent CARTON
- \* Implantation : 59, rue de la République – 37800 SEPMEs
- \* Effectifs: 13 personnes
- \* Les entités locales de Veolia Eau sont toutes certifiées ISO 9001-V2000 qui garantit la mise en œuvre d'un système de management orienté vers la satisfaction du client et l'amélioration continue.

### I.3. Le service

#### Description du service :

- Nombre d'abonnés : 422

- ◆ Nombre de branchements : 402
- ◆ Nombre d'installations de production : 2
- ◆ Nombre de réservoirs : 1
- ◆ Longueur de canalisations : 27 km

#### Origine de l'eau :

Point(s) de production	Ressource	Situation Administrative	Débit maximum m3/h	Débit maximum m3/j
Les Marsaules	Turonien	80 %	15	300
Le Bourg (nouveau forage)	Turonien	80 %	15	300
Le Bourg (ancien forage - arrêté)	Turonien	0 %		

#### Capacités de production et de stockage – Adéquation des capacités aux besoins

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Capacité de production ( m3/j )	660	660	680	680	680	680	0.0%
Volume distribué moyen ( m3/j )	167	177	155	148	145	162	11,8%
Volume distribué jour de pointe ( m3/j )			285	210	224	276	23,2%
Capacité de stockage (m3)	200	200	200	200	200	200	0.0%

## II- L'EAU : QUALITE SANITAIRE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

**Indicateurs de performance**  
 Taux conformité bactériologique : **100,0%**  
 Taux conformité physico-chimique : **100,0%**  
 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : **31%**

### II.1. La qualité

#### II.1.1. Qualité de la ressource

##### Les résultats

	Contrôle officiel	Contrôle officiel conforme	Contrôle Veolia Eau	Contrôle Veolia Eau conforme
Nombre d'analyses bactériologiques	6	6	3	3
Nombre d'analyses Physico-chimiques	541	541	64	64

##### Liste des non conformités sur la ressource

Une analyse est déclarée non conforme quand un des paramètres dépasse les limites de qualité fixées par le code de santé publique (Art. R 1321-1 à Art. R 1321-66). Il n'y a pas eu de non-conformité sur la ressource.

#### II.1.2. Qualité de l'eau produite et distribuée

##### Les résultats

	Contrôle officiel		Contrôle Veolia Eau	
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites/Respect des Références	Nombre total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites/Respect des Références
<b>Paramètres soumis à une limite de qualité</b>				
Bactériologique	12	12	18	18
Physico-chimique	10	10	5	5
<b>Paramètres soumis à une référence de qualité</b>				
Bactériologique	24	24	33	32
Physico-chimique	63	63	26	25

##### L'évolution de la qualité de l'eau distribuée

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P 101.1]** et physico-chimiques **[P 102.1]**. Ils sont transmis à la Collectivité par la DDASS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes

d'informations, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

<b>Paramètres microbiologiques</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>100,00 %</b>				
Nombre de prélèvements conformes	1	7	6	6	6
Nombre total de prélèvements	1	7	6	6	6
<b>Paramètres physico-chimiques</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100,00 %</b>				
Nombre de prélèvements conformes	1	6	6	7	6
Nombre total de prélèvements	1	6	6	7	6

### Les non-conformités de l'année 2009

Une analyse est déclarée non conforme quand un des paramètres dépasse les limites de qualité fixées par le code de santé publique (Art. R 1321-1 à Art. R 1321-66).

Figurent dans ce tableau les non-conformités constatées par rapport aux limites de qualité, telles qu'elles sont définies dans le Code de Santé Publique.

Il n'y a pas de non-conformité par rapport aux limites de qualité.

### Les écarts par rapport aux références de qualité de l'année

Figurent dans ce tableau, les écarts constatés par rapport aux références de qualité, telles qu'elles sont définies par le Code de Santé Publique.

Ces références de qualité ont été définies sur des paramètres qui concernent des substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (Ex : Couleur, température, Fer).

<b>Paramètre</b>	<b>Mini</b>	<b>Maxi</b>	<b>Nombre de non-respect des seuils de références de qualité</b>	<b>Nombre d'analyses</b>	<b>Valeur du seuil et unité</b>
Bact. et spores sulfito-rédu	0	1	1	12	0 n/100ml
Fer total	39	310	1	11	200 µg/l

### Les classes de qualité

Des classes de qualité d'eau ont été définies pour qualifier le niveau de qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

La classification tient compte, pour chacun des paramètres considérés :

- du nombre d'analyses réalisées sur la zone de distribution,
- du nombre et de la durée des non-conformités constatées le cas échéant,
- de la valeur maximale obtenue.

Trois classes générales de qualité d'eau ont été définies :

- **Classe A** (sous classe A1 et A2), pour les eaux de **très bonne et de bonne qualité**,
- **Classe B** pour des eaux de **qualité moyenne**, ce qui correspond aux eaux qui ont fait l'objet de non-conformités ponctuelles.
- **Classe C** pour les eaux de **qualité insuffisante**, car ces eaux font l'objet de non-conformités chroniques.

### II.1.3 Etat d'avancement des périmètres de protection

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau, car c'est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P 108.3]** (voir définition dans le glossaire, en annexe du présent rapport) permet d'apprécier l'avancement de cette démarche

<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
FORAGE LES MARSAULES	80	80	80	80	80

FORAGE RUE DU BOURG	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>31</b>

**Indicateurs de performance**  
Rendement du réseau : **87,6%**  
Indice linéaire des volumes non comptés : **0,82**  
**m3/jour/km**  
Indice linéaire de pertes en réseaux : **0,74**  
**m3/jour/km**

## II.2. Les volumes

### II.2.1. Les clients

#### Evolution et répartition des clients

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Habitants desservis	823	934	934	934	2 414	158,5%
Clients municipaux	13	13	14	14	14	0,0%
<i>dont bâtiments communaux</i>	13	13	14	14	14	0,0%
<i>dont appareils publics</i>		0			0	
Clients Individuels	374	377	387	397	407	2,5%
<i>dont Individuels</i>	374	377	387	396	406	2,5%
<i>dont Industriels</i>		0		1	1	0,0%
Clients autres collectivités	1	1	1	1	1	0,0%
Nombre total de clients	388	391	402	412	422	2,4%

#### Nombre de clients : détail par commune

VILLEPERDUE	2008	2009
Individuels	396	406
Industriels	1	1
Bâtiments communaux	14	14
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>421</b>
<b>Total global</b>	<b>411</b>	<b>421</b>

### II.2.2. Le volume vendu

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Clients municipaux	2 072	1 284	1 273	1 089	1 275	17,1%
<i>dont bâtiments communaux</i>	2 072	1 284	1 273	1 089	1 275	17,1%
Clients Individuels	53 440	49 795	48 279	50 046	49 778	-0,5%
<i>dont Individuels</i>	53 440	49 795	48 279	49 933	49 582	-0,7%
<i>dont Industriels</i>	0	0	0	113	196	73,5%
<b>Total du volume vendu sur le périmètre</b>	<b>55 512</b>	<b>51 079</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 053</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Volume vendu total (m3)</b>	<b>55 512</b>	<b>51 079</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 053</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Vente autres collectivités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

Les volumes vendus comptabilisés sur le périmètre font l'objet d'un nouveau mode de calcul à partir de l'année 2009. Ils sont établis à partir des volumes facturés comptabilisés et estimés au titre de l'exercice.

Vous trouverez dans le tableau présentant les valeurs par communes et catégories clients, un comparatif de ces nouvelles valeurs.

#### Volume vendu par type de clients : détail par commune

	2008	2009
INDIVIDUELS	50 455	49 582
INDUSTRIELS	161	196
BATIMENTS COMMUNAUX	1 093	1 275
<b>VILLEPERDUE</b>	<b>51 709</b>	<b>51 053</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 709</b>	<b>51 053</b>

### II.2.3. Le volume consommé

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Volume vendu comptabilisé total	55 512	51 079	49 552	51 135	51 053	-0,2%
Total autres volumes	320				820	
Dont volumes sans comptage					280	
Dont volumes consommés pour le service	320				540	
Volume consommé autorisé	55 832	51 079	49 552	51 135	51 873	1,4%
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00	52,00	52,00		
Volume consommé autorisé 365 jours	55 985	51 219	49 688	51 276	51 873	1,2%
Consommation moyenne par abonné domestique (m3/client/an)	143	132	125	126	122	-3,2%
Consommation moyenne globale (m3/client/an)	143	131	124	124	122	-1,6%

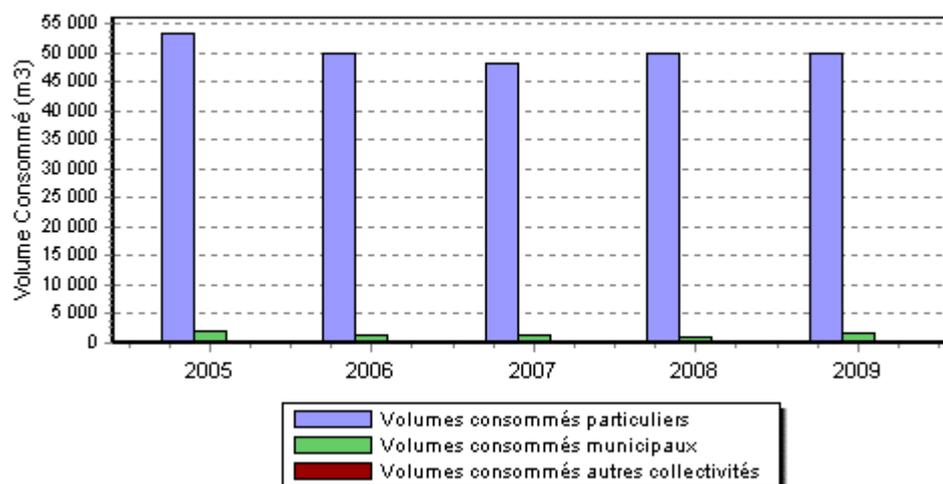
A partir de 2009 intégration des volumes sans comptage et consommé pour le service.

Les **volumes consommateurs sans comptage** : Ce sont des volumes d'eau utilisés par des usagers connus et autorisés autre que l'exploitant. Il s'agit surtout de besoins publics : volumes d'essai des PI/BI, de manœuvres incendie, des fontaines sans comptage, utilisés pour les lavages de voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement, etc.

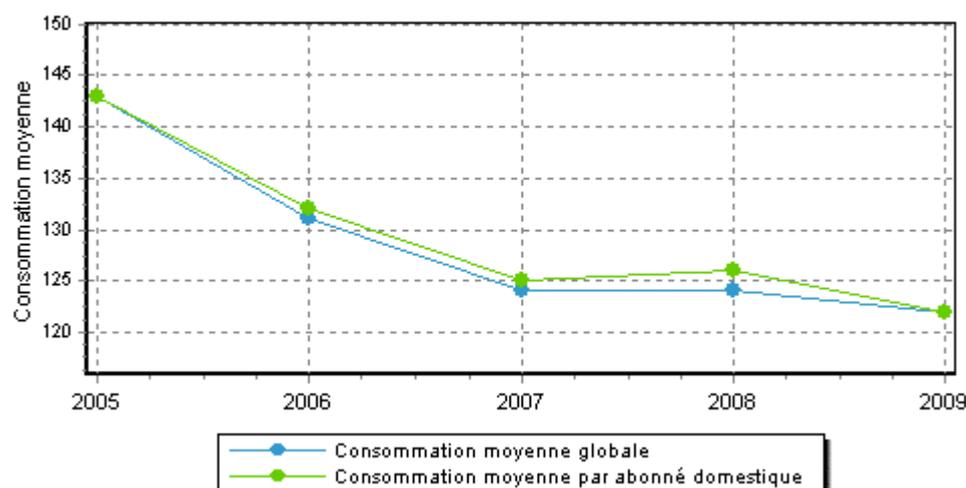
Les volumes utilisés par l'exploitant pour les **besoins du service de distribution** : Volumes utilisés pour le lavage des réservoirs, pour la désinfection des conduites et des branchements après travaux ou réparation, pour les purges de réseaux, par les appareils de mesures en continu (chlore, turbidité, etc.) par les supprimeurs et les pissettes et de façon exceptionnelle, les volumes mis à décharge en cas de problèmes de qualité d'eau par exemple.

*A compter de 2009, le calcul du volume consommé autorisé sur 365 jours est calculé à partir des volumes facturés comptabilisés au titre de l'exercice, donc de fait sur 365 jours.*

### Evolution des Volumes consommés (m3)



### Evolution de la consommation moyenne (m3/client/an)



#### II.2.4. - Le volume introduit

Volume prélevé – volume produit

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
FORAGE LES MARSAULES	35 849	20 053	17 730	20 191	22 634	12,1%
FORAGE RUE DU BOURG	28 862	36 439	36 201	32 815	36 607	11,6%
<b>Volume prélevé total</b>	<b>64 711</b>	<b>56 492</b>	<b>53 931</b>	<b>53 006</b>	<b>59 241</b>	<b>11,8%</b>
FORAGE LES MARSAULES	0	0	0	0	0	0%
FORAGE RUE DU BOURG	0	0	0	0	0	0%
<b>Besoins usine total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
FORAGE LES MARSAULES	35 849	20 053	17 730	20 191	22 634	12,1%
FORAGE RUE DU BOURG	28 862	36 439	36 201	32 815	36 607	11,6%
<b>Volume produit total</b>	<b>64 711</b>	<b>56 492</b>	<b>53 931</b>	<b>53 006</b>	<b>59 241</b>	<b>11,8%</b>

#### Volume acheté

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Volume acheté total	1	0	0	2	0	-100,0%

#### Total du volume introduit

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Volume produit	64 711	56 492	53 931	53 006	59 241	11,8%
<i>dont volume produit refoulé</i>	64 711	56 492	53 931	53 006	59 241	11,8%
<i>dont volume produit gravitaire</i>					0	

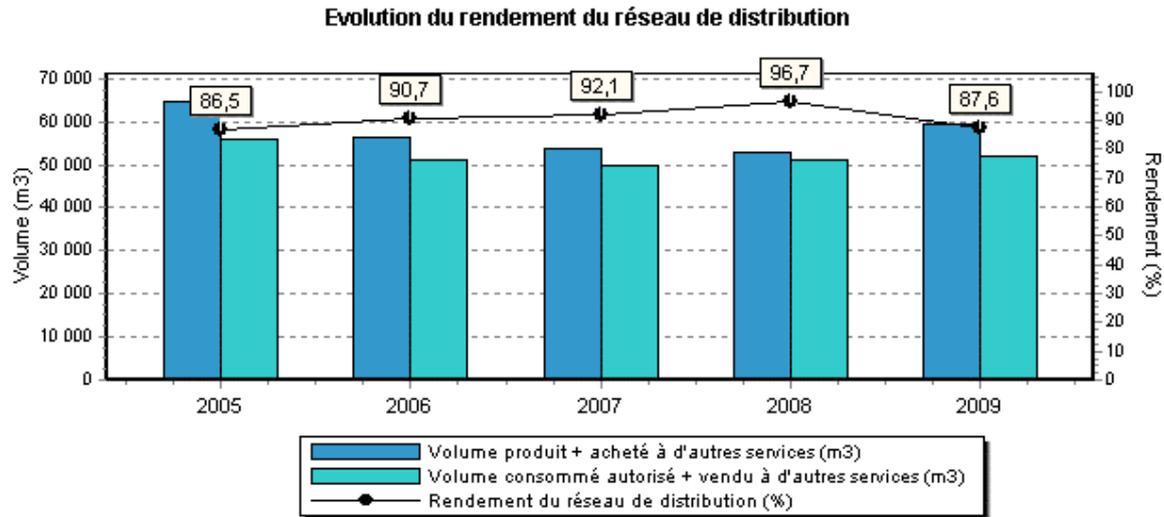
Volume acheté	1	0	0	2	0	-100,0%
---------------	---	---	---	---	---	---------

## II.2.5. Le rendement du réseau

### Les performances du réseau

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>86,5 %</b>	<b>90,7 %</b>	<b>92,1 %</b>	<b>96,7 %</b>	<b>87,6 %</b>	<b>-9,4%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	55 985	51 219	49 688	51 276	51 873	1,2%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	0	0	0	0	0	0%
Volume produit (m3) . . . . . C	64 711	56 492	53 931	53 006	59 241	11,8%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	1	0	0	2	0	-100,0%

(Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)



	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,93</b>	<b>0,54</b>	<b>0,43</b>	<b>0,18</b>	<b>0,82</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	64 712	56 492	53 931	53 008	59 241
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	55 665	51 219	49 688	51 276	51 053
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	26 514	26 634	26 916	26 916	27 293
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,90</b>	<b>0,54</b>	<b>0,43</b>	<b>0,18</b>	<b>0,74</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	64 712	56 492	53 931	53 008	59 241
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	55 985	51 219	49 688	51 276	51 873
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	26 514	26 634	26 916	26 916	27 293

### Les actions d'amélioration du rendement de réseau

Le tableau ci-dessous fait apparaître une synthèse des fuites réparées et des longueurs de réseau renouvelé.

Le détail de ces opérations figure dans le chapitre III concernant le patrimoine.

	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisation	3	4	3	1	3	200,0%
Nombre de fuites par km de canalisation	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchements	1	3	1	8	16	100,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,8	0,3	2,0	4,0	100,0%
Nombre de fuites sur compteur				2	3	50,0%
Nombre de fuites sur équipements					0	
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	4	7	4	9	19	111,1%

## II.3. Consommations d'énergie électrique

### Installation de production

<b>FORAGE LES MARSAULES</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>N/N-1</b>
-----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

Energie relevée consommée (kWh)	18 114	10 984	9 539	10 268	11 120	8,3%
Energie facturée consommée (kWh)	18 114	10 984	9 539	10 268	11 120	8,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	505	548	538	509	491	-3,5%
Volume produit refoulé (m3)	35 849	20 053	17 730	20 191	22 634	12,1%
<b>FORAGE RUE DU BOURG</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	13 128	16 324	15 855	17 363	7 213	-58,5%
Energie facturée consommée (kWh)	13 128	16 324	15 855	17 363	7 213	-58,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	455	448	438	529	197	-62,8%
Volume produit refoulé (m3)	28 862	36 439	36 201	32 815	36 607	11,6%
<b>Bilan installation de production , énergie relevée consommée (kWh)</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>N/N-1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 242</b>	<b>27 308</b>	<b>25 394</b>	<b>27 631</b>	<b>18 333</b>	<b>-33,7%</b>

### III- LE PATRIMOINE

Indicateurs de performance  
Indice de connaissance et de gestion  
patrimoniale des réseaux : 40%

#### III.1. Les installations

##### III.1.1. Inventaire des installations du service

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Qualification
FORAGE LES MARSAULES		Bien de retour
FORAGE RUE DU BOURG		Bien de retour
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
RUE DU BOURG		Bien de retour

##### III.1.2. Interventions de maintenance sur les installations

###### Travaux réalisés par la collectivité

###### Travaux de Renouvellement

Lieu ou Ouvrage	Description
Route d' Artannes	Renouvellement de la conduite + création de branchements (2008): EN ATTENTE des tests de d'étanchéité, désinfection et plans de récolements
Rue Dame Millon	Renouvellement de 180ml conduite et reprise de 4 branchements : 3 branchements plomb étaient concernés EN ATTENTE des tests de d'étanchéité, désinfection et plans de récolement
Branchements Plomb (réalisé par le délégataire)	Renouvellement de 4 branchements : 26 & 41 rue du Carroi du Vignau + 17 rue de l'Eglise + 1 à La Fenailère

###### Travaux d'entretien

Lieu ou Ouvrage	Description
Forage et Réservoir	La collectivité a entrepris de réhabilité le grillage et le portail d'accès au réservoir.

###### Travaux réalisés par le délégataire

###### Travaux neufs

Lieu ou Ouvrage	Description
Forage bourg	Remplacement du compteur
Branchements	Réalisation de 2 branchements neufs
Poteau d'Incendie	Remplacement de 2 Pi et remise en état (bouchons, capot) du parc à la demande de la Mairie
Forage du Bourg	Suite à la demande de la collectivité, mise en place d'une surveillance via la télégestion du bon fonctionnement du vide-cave de la tête de forage
Réservoir	Mise en place d'un système d'anti-intrusion, relié à la télégestion

### Travaux d'entretien

Lieu ou Ouvrage	Description
Réservoir	Nettoyage annuel de l'ouvrage au mois de septembre 2009
Forage les Marsaules	Remplacement du clapet de pied du forage
Forage du bourg	Remplacement du régulateur d'avertissement d'inondation de la tête de forage
Réseau	Surveillance en continu du rendement du réseau et campagne de recherche de fuites
Réseau	Purges sur l'ensemble du réseau suite au lavage du réservoir en septembre 2009

### Travaux de Renouvellement

Lieu ou Ouvrage	Description
Branchement Plomb	6 ch. de la Godinière

### Autres financements (aménageurs,...)

#### Travaux neufs

Lieu ou Ouvrage	Description
Lotissement Les Margalières	Finitions sur ce lotissement réalisées en juillet 2009

## III.2. Les réseaux

### III.2.1. Inventaire du réseau

Canalisations	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	30,0	30,2	30,6	30,6	27,3	-10,8%
Longueur d'adduction (m linéaire)	462	462	462	462		
Longueur de distribution (m linéaire)	29 521	29 767	30 182	30 182	27 293	-9,6%
<i>dont canalisations</i>	26 514	26 634	26 916	26 916	27 293	1,4%
<i>dont branchements</i>	3 007	3 133	3 266	3 266		
Longueur mis en service (m)	65	246	415			
<i>dont canalisations d'adduction</i>		0	0			
<i>dont canalisations de distribution</i>	30	120	282			
<i>dont branchements</i>	35	126	133			
Longueur supprimée (m)		0	0			
<i>dont canalisations d'adduction</i>		0	0			
<i>dont canalisations de distribution</i>		0	0			
Equipements	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre d'appareils publics	39	39	39	39	28	-28,2%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	27	27	27	27	28	3,7%

L'évolution des données entre 2008 et 2009 est liée à l'intégration des linéaires ainsi que le nombre d'équipements provenant de notre système informatisé des gestions de plans.

Les longueurs mises en service et supprimées ne sont pas renseignées car elles ne seraient pas représentatives de l'écart entre 2008 et 2009.

### Répartition des canalisations par diamètre et matériaux

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation de distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)		27 293	27 293
Diamètre 40 (mm)		288	288
Diamètre 50 (mm)		1 068	1 068
Diamètre 60 (mm)		3 760	3 760
Diamètre 75 (mm)		224	224

Diamètre 80 (mm)		3 390	3 390
Diamètre 90 (mm)		11 989	11 989
Diamètre 100 (mm)		1 560	1 560
Diamètre 110 (mm)		4 241	4 241
Diamètre 125 (mm)		303	303
Diamètre 160 (mm)		470	470

### III.2.2. Travaux réalisés par Veolia Eau

#### Fuites sur canalisations

Commune	Date Intervention	Rue	Diamètre
VILLEPERDUE	04/04/2009	LA BOURDE -	
	23/07/2009	RUE DES BARONS -	
	17/09/2009	LES BERGEONS -	

### III.2.3. Connaissance du réseau

	<b>2009</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>40</b>

## III.3 Les branchements

### III.3.1. Inventaire des branchements

Renouvellement des branchements plomb	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de branchements	363	381	400	400	402	0,5%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	58	58	32	32	24	0,0%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	16%	15%	8%	8%	8%	0,0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	26	0	8	0%
<i>% de branchements plomb supprimés</i>	0,00%	0,00%	44,83%	0,00%	0,00%	0%

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(\*\*) par le Délégué et par la Collectivité

### III.3.2. Travaux réalisés par Veolia Eau

#### Fuites sur branchements

Commune	Date Intervention	Rue	Diamètre
VILLEPERDUE	06/02/2009	Coopérative Agricole	
	04/04/2009	LA BOURDE -	
	08/04/2009	LES 3 CHENES -	
	10/04/2009	LES 3 CHENES -	
	22/04/2009	IMPASSE DE LA VARENNE -	
	22/04/2009	8 RUE DES PINSONNIERES -	
	12/05/2009	TARTIFUME -	
	26/08/2009	8 LES PENLOUPS -	
	01/10/2009	TARTIFUME -	
	13/10/2009	RUE DE LA MAIRIE -	
	20/10/2009	LES 3 CHENES -	
	03/11/2009	5 RUE DE L ARCHE -	
	16/11/2009	LE SABLONNE -	
	08/12/2009	27 RUE DAME MILON -	
	16/12/2009	16 RUE DAME MILON -	
	22/12/2009	37 RUE DU CARROI DU VIGNAU -	

### III.4. Les compteurs

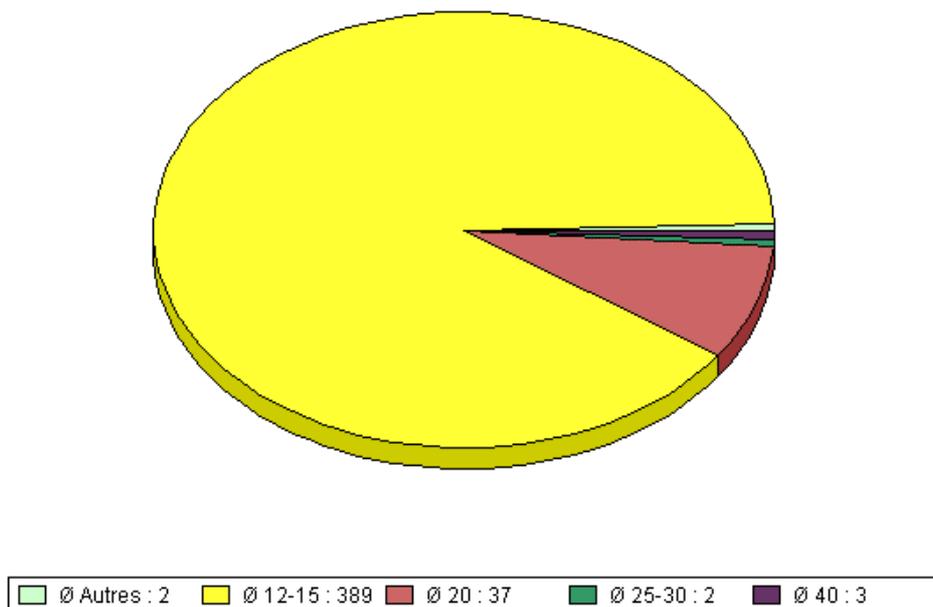
#### III.4.1. Evolution du parc des compteurs

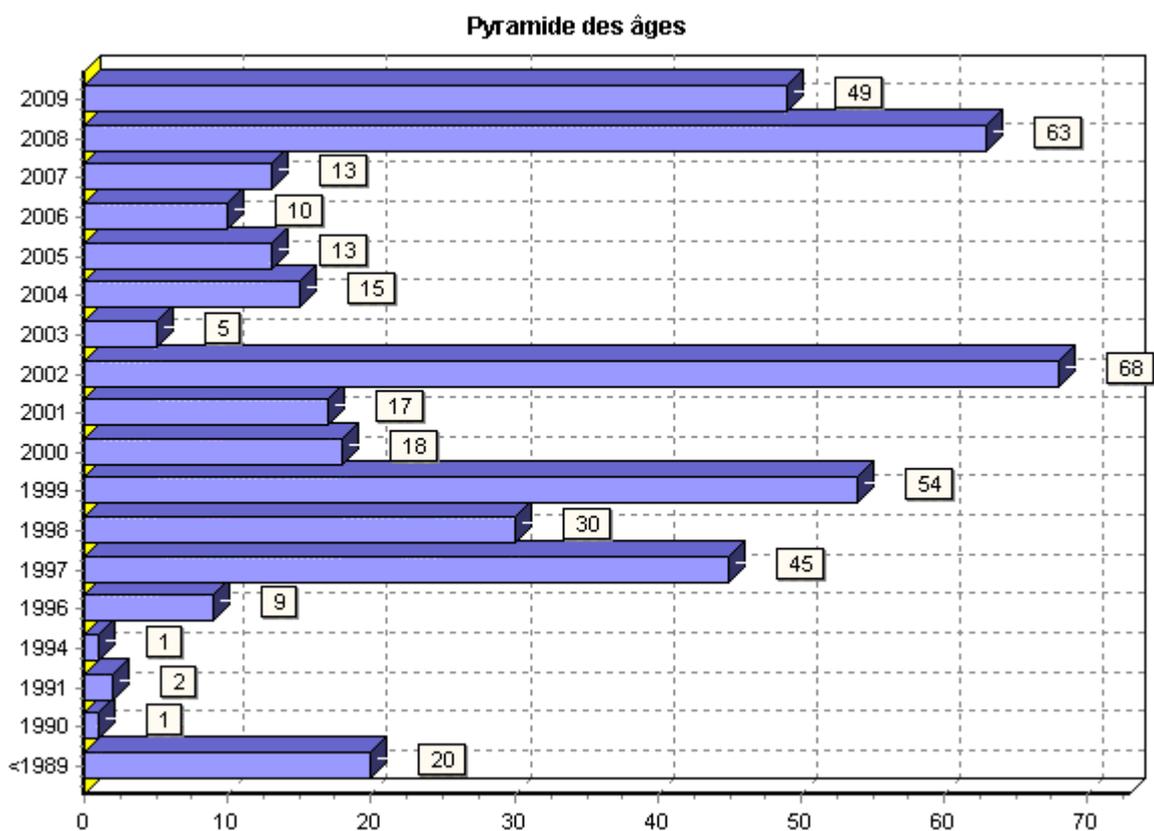
	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de compteurs (*)	390	394	413	424	433	2,1%
Nombre de compteurs remplacés	5	8	1	53	45	-15,1%
Taux de compteurs remplacés	1,28 %	2,03 %	0,24 %	12,50 %	10,39 %	-16,9%

#### III.4.2. Caractéristiques du parc des compteurs

Diamètre (mm)	Autres	12-15	20	25-30	40	Total
Nombre	2	389	37	2	3	433
Age moyen	1 998	2 002	1 998	1 986	2 006	

Répartition par diamètre





La classification est réalisée par année de fabrication du compteur.

### III.4.3. Fuites sur compteurs

Commune	Nombre de fuites compteurs
VILLEPERDUE	3

Le détail des fuites sur compteurs réparées durant l'exercice est présenté en annexe du présent rapport.

### III.5. Gestion patrimoniale : Synthèse - Etat et Propositions

Dans son rôle de conseil, le délégataire attire l'attention sur les insuffisances et travaux à prévoir :

Lieu ou Ouvrage	Description
Qualité de l'eau	Des dépassements de normes sur les paramètres Fer (d'après des analyses officielles) ont été enregistrés en 2007. Il conviendrait d'étudier la mise en place d'une unité de déférisation ; une étude a été réalisée par le service technique de Veolia eau. Lors du lavage du réservoir, il y avait un dépôt d'environ 30 cm de sable / boue hydroxyde dans le fond de l'ouvrage. Ce dépôt peut se retrouver au travers du réseau et engendrer des désagréments pour les consommateurs. De plus, la présence de Manganèse (de 10 à 26,3 µg/l) va induire des dépôts sur le réseau.
Réservoir	L'installation d'analyseurs de chlore libre et de turbidimètre en ligne permettrait de connaître la qualité de l'eau produite. Pour la sécurité du personnel, il conviendrait d'installer une plinthe sur l'escalier d'accès à la cuve du réservoir. Des devis ont été remis à la collectivité.
Forage des Marsaules	La clôture est très régulièrement endommagée (5 interventions en 2009). Il conviendrait de rappeler l'interdiction d'entrée dans le périmètre du forage, notamment dans le journal municipal.
Bouches à clé et tampons de regard	Lors de travaux de réfection de voirie, prévoir systématiquement la remise à niveau des bouches à clé dans les marchés de travaux. Cette prestation n'est pas contractuelle.

## Rappel sur la situation administrative des ouvrages

### Nouveau forage Villeperdue F3 (nouveau forage)

La DUP définissant les périmètres de protection et autorisant le prélèvement n'existe pas.

Une réunion a eu lieu en 2009 avec la DDAF et l'agence de l'eau.

## IV- LA GESTION CLIENTELE

### IV.1. L'accès à l'eau

Nous proposons des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) aux clients rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.

#### Indicateurs de performance

Taux d'interruption du service : 7,11 /1000

abonnés

Taux d'impayés : 1,6 %

Taux de réclamations écrites : 0,00/1000

abonnés

Prix du service de l'eau au 1er janvier : 1,69

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année		14	10	12	4

En partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour éviter les coupures d'eau et faciliter l'accès à l'eau.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre VEOLIA EAU et le Département.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci après :

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social enregistrées par le délégataire				0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)				0,00	0,00
Volume vendu selon le décret (m3)	55 512	51 079	49 552	51 135	51 333

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

La qualité du service se mesure également par le respect du délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné **[P 152.1]**, délai sur lequel **[D 151.0]** VEOLIA EAU s'est engagé

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>					<b>100,00 %</b>
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)			1	1	
Nombre total de branchements ouverts		27	35	41	44
Nombre de branchements ouverts dans le délai					44

### IV.2. Synthèse de l'activité clientèle

	2009
Abonnements Eau	421
Nombre de prises d'abonnements	44
Nombre de résiliations	32
Taux de mutations	10,45 %
<b>Nombre global d'interventions techniques chez les clients (hors abonnements, résiliations, relevés de compteurs, déplacements pour impayés)</b>	<b>9</b>
<i>ASPECT</i>	0
<i>FUITES</i>	3
<i>GOUT</i>	0
<i>MANQUE D'EAU</i>	1

	<i>ODEUR</i>	0
	<i>PRESSION</i>	2
	<i>PROBLEMES INSTALLATION</i>	3
<b>Nombre de réclamations sur factures</b>		<b>4</b>
	<i>DEGREVEMENT FUITE</i>	1
	<i>ESTIMATION</i>	2
	<i>INDEX DOUTEUX</i>	0
	<i>TARIF MIS EN CAUSE</i>	1
Taux de clients bénéficiant d'un échéancier de paiement différé		0,95 %
<b>Taux de clients prélevés</b>		<b>24,47 %</b>
	<i>dont mensualisés</i>	16,15 %
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)		1,62 %
<b>Déplacements pour impayés</b>		<b>5</b>
	<i>Branchement fermé</i>	3
Nombre de dédommagements pour engagement de service non tenu		0
Nombre de dossier d'aides de solidarités eau traités dans l'année		2

### IV.3. Détail des demandes et réclamations

Réclamations écrites

Pour 2009, le taux pour le contrat est de 0,00/1000 abonnés

Il convient de préciser que de nouveaux outils permettant ce calcul ont été mis en place et déployé au cours de l'année 2009, ne permettant pas un recensement exhaustif en 2009.

Pour compléter cette donnée, le tableau ci-dessous issu de notre système d'information de gestion des clients recense, pour votre contrat, l'ensemble des demandes de renseignements et réclamations orales et écrites par thème. A titre de comparaison, le taux de réclamations régional pour l'année 2009 est de 3.3/1000 abonnés.

<b>DEMANDES ET RECLAMATIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
CONTRAT	0	0
CONTRÔLE COMPTEUR	0	0
DEGREVEMENT FUITE	0	1
ESTIMATION	2	2
INDEX DOUTEUX	0	0
TARIF MIS EN CAUSE	0	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>DEMANDES ET RECLAMATIONS TECHNIQUES</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
ASPECT	0	0
FUITES	3	3
GOUT	1	0
MANQUE D'EAU	1	1
PLOMB	0	0
PRESSION	1	2
PROBLEMES INSTALLATION	1	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

### IV.4. Le prix du service

A titre indicatif sur la commune VILLEPERDUE l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m3 et pour 120 m3 [D 102.0], au premier janvier est la suivante :

<b>VILLEPERDUE</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix Au</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Prix du service de l'eau potable</b>		<b>01/01/2010</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>Au 01/01/2010</b>	
<b>Part déléataire</b>			<b>89,71</b>	<b>87,98</b>	<b>-1,93%</b>

Abonnement			36,75	36,45	-0,82%
Consommation	120	0,4294	52,96	51,53	-2,70%
<b>Part communale</b>			<b>69,65</b>	<b>71,05</b>	<b>2,01%</b>
Abonnement			34,30	34,99	2,01%
Consommation	120	0,3005	35,35	36,06	2,01%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0400</b>	<b>6,00</b>	<b>4,80</b>	<b>-20,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>26,40</b>	<b>27,60</b>	<b>4,55%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2300	26,40	27,60	4,55%
<b>Total € HT</b>			<b>191,76</b>	<b>191,43</b>	<b>-0,17%</b>
TVA			10,55	10,53	-0,19%
<b>Total TTC</b>			<b>202,31</b>	<b>201,96</b>	<b>-0,17%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,69</b>	<b>1,68</b>	<b>-0,59%</b>

## V- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 – annexe II)	Producteur	Valeur
<b>Qualité de service à l'utilisateur</b>		
<b>[P101.1]</b> Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	DDASS (1)	<b>100,0 %</b>
<b>[P102.1]</b> Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	DDASS (1)	<b>100,0 %</b>
<b>[P151.1]</b> Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	<b>7,11</b> (u/1000 abonnés)
<b>[P152.1]</b> Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Délégataire	<b>100,00 %</b>
<b>[P155.1]</b> Taux de réclamations	Délégataire	<b>0,00</b> (u/1000 abonnés)
<b>[P154.0]</b> Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	<b>1,6 %</b>
<b>[P109.0]</b> Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
<b>Gestion financière et patrimoniale</b>		
<b>[P103.2]</b> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	<b>40 %</b>
<b>[P107.2]</b> Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	<b>%</b>
<b>Performance environnementale</b>		
<b>[P104.3]</b> Rendement du réseau de distribution	Délégataire	<b>87,6 %</b>
<b>[P105.3]</b> Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	<b>0,82</b> (m3/jour/km)
<b>[P106.3]</b> Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	<b>0,74</b> (m3/jour/km)
<b>[P108.3]</b> Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	<b>31 %</b>
<b>Indicateurs complémentaires Veolia</b>		
<b>Satisfaction des usagers et accès à l'eau</b>		
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	
<b>Certification</b>		
Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	<b>Non</b>
Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	<b>0 unité(s)</b>
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	<b>Non</b>
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	

(1) la donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

**Annexe 1 : Qualité de l'eau : Bilan par entité du réseau et par paramètre**

<b>Unité de production - Station Villeperdue</b>						
<b>Paramètre</b>	<b>Mini</b>	<b>Moyen</b>	<b>Maxi</b>	<b>Nombre d'analyses</b>	<b>Unité</b>	<b>Norme</b>
Manganèse total	10	13,09	16	7	µg/l	<=50
Fer dissous	0	7,50	13	4	µg/l	<=200
Fer total	88,8	134,40	310	7	µg/l	<=200
Escherichia coli /100ml	0		0	9	N / 100 ml	<=0
Bact. et spores sulfito-rédu	0	0,13	1	8	n/100ml	<=0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100 ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,56	4	9	n/ml	
Coliformes totaux	0		0	9	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	3,00	26	9	n/ml	
<b>Zone de distribution - Distribution Villeperdue</b>						
<b>Paramètre</b>	<b>Mini</b>	<b>Moyen</b>	<b>Maxi</b>	<b>Nombre d'analyses</b>	<b>Unité</b>	<b>Norme</b>
Fer total	39	62,65	85,8	4	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,83	5	6	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100 ml	<=0
Bact. et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	2,67	8	6	n/ml	
Escherichia coli /100ml	0		0	6	N / 100 ml	<=0
Coliformes totaux	0		0	6	n/100ml	<=0

## Annexe 2 : Qualité de l'eau : Fiche DDASS par zone de distribution



N°000711

# Qualité de l'eau distribuée à VILLEPERDUE



## Synthèse de l'année 2009

### Origine de l'eau

Forages au turonien près du château d'eau dans le bourg F3 (profondeur - 90 m) et "LES MARSAULES" (- 59 m) - Traitement : Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux avant distribution  
La gestion est assurée par VEOLIA EAU CGE

### Communes

VILLEPERDUE (925 habitants)

### Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à VEOLIA.

### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée

### EAU DE TRÈS BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE

100 % de conformité. Nombre de prélèvements : 4

### Nitrates

Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, et des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre

### EAU CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne = 13,33 mg/l. Nombre de prélèvements : 6

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

### EAU TRÈS CALCAIRE

Moyenne = 30,90 °F. Nombre de prélèvements : 2

*Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.*

*En cas d'adoucissement, alimenter le robinet de la cuisine avec de l'eau non adoucie.*

### Fluor

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

### EAU PEU FLUORÉE

Moyenne = 0 mg/l. Nombre de prélèvements : 2

*Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire*

### Fer

Substance non dangereuse dont la valeur de référence de 200 microgrammes par litre est fixée par rapport aux désagréments qu'elle entraîne

### EAU CONFORME À LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ, MAIS CONTENANT DU FER

Moyenne = 74,40 µg/l. Nombre de prélèvements : 6

Aucun dépassement de la norme n'a été observé,

mais, l'absence de traitement risque d'entraîner, à terme, des désordres sur le réseau

### Pesticides

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre

### EAU CONFORME À LA NORME (CLASSE A)

Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé. Cependant des traces d'atrazine (0,03 µg/l) et d'un métabolite, l'atrazine déséthyl (0,02 µg/l), ont été détectées dans l'eau du forage du bourg

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2009 a été conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et chimiques recherchés.

## VI- Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)

« Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.

Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée » (art. R1411-7-I-a et b du CGCT).

Les méthodes et éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges sont précisés en annexe.

### VI.1. Le CARE

LIBELLE	2008	2009	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>83 225</b>	<b>85 835</b>	<b>3,14 %</b>
Exploitation du service	38 469	39 667	
Collectivités et autres organismes publics	41 537	41 283	
Travaux attribués à titre exclusif	1 900	3 272	
Produits accessoires	1 319	1 613	
<b>CHARGES</b>	<b>82 967</b>	<b>83 884</b>	<b>1,11 %</b>
Personnel	15 814	16 727	
Energie électrique	2 852	2 777	
Achats d'eau	390	339	
Produits de traitement		113	
Analyses	3 706	4 556	
Sous-traitance, matières et fournitures	4 079	4 496	
Impôts locaux et taxes	352	320	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	726	779
	<i>Engins et véhicules</i>	2 230	2 131
	<i>Informatique</i>	1 328	1 460
	<i>Assurances</i>	106	159
	<i>Locaux</i>	1 674	1 746
	<i>Autres</i>	919	-223
Contribution des services centraux et recherche	2 087	1 958	
Collectivités et autres organismes publics	41 537	41 283	
Charges relatives aux renouvellements	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	4 362	4 298
Charges relatives aux investissements	<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	410	416
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		395	549
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>258</b>	<b>1 951</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	86	650	
<b>RESULTAT</b>	<b>172</b>	<b>1 301</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: K6030

## VI.2. Etat détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: K6030

LIBELLE	2008	2009	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	36 228	37 301	2,96 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	35 940	37 044	
dont variation de la part estimée sur consommations	289	257	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	2 241	2 366	5,61 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	2 241	2 366	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Exploitation du service</b>	<b>38 469</b>	<b>39 667</b>	<b>3,11 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	27 171	27 528	1,31 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	26 994	27 413	
dont variation de la part estimée sur consommations	177	115	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	3 291	2 454	-25,44 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	3 067	2 536	
dont variation de la part estimée sur consommations	224	-82	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	11 075	11 301	2,05 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	10 738	11 150	
dont variation de la part estimée sur consommations	337	152	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>41 537</b>	<b>41 283</b>	<b>-0,61 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>1 900</b>	<b>3 272</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 319</b>	<b>1 613</b>	<b>22,31 %</b>

## VI.3. Avis du Commissaire aux Comptes

La Société a demandé à son Commissaire aux Comptes d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE.

## VII- Le patrimoine du service délégué

### VII.1. Inventaire des biens

« Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise du service délégué » (article R1411-7-I-g du CGCT).

L'inventaire ci-après est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Qualification
FORAGE LES MARSAULES		Bien de retour
FORAGE RUE DU BOURG		Bien de retour
<b>Capacité totale de Production</b>		

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
RUE DU BOURG		Bien de retour
<b>Capacité totale des réservoirs</b>		

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	0	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	27 293	Bien de retour

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	402	Bien de retour

Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	28	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	28	Bien de retour

(\*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	433	Bien de retour
Nombre de compteurs propriété de la société	0	Bien de reprise

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

## VII.2. Situation des biens

« Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité » (art. R1411-7-I-d du CGCT).

Par ce compte rendu, Veolia Eau présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et autres informations.

Cette appréciation porte sur l'état des ouvrages (état physique et état de fonctionnement), pour le présent et autant que possible pour le futur ; elle exprime sous une forme synthétique les principales insuffisances du patrimoine, en proposant les solutions qui semblent pertinentes.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia Eau n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaires particuliers, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Dans son rôle de conseil, le délégataire attire l'attention sur les insuffisances et travaux à prévoir au cf chapitre correspondant de la partie technique du rapport d'activité.

## VIII- Les programmes contractuels de travaux

« Un état de suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation » (art. R1411-7-I - e du CGCT).

Les états présentés permettent de suivre, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissements...

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe au CARE.

### VIII.1. Programme contractuel d'investissements

Sans objet

### VIII.2. Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

### VIII.3. Les autres dépenses de renouvellement

« Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles » (art. R1411-7-I - f du CGCT).

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'Annexe au CARE.

#### VIII.3.1. Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2009
Equipements (€)	729,05
Compteurs (€)	1 937,69

#### VIII.3.2. Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatives à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants : Sans objet

## IX- Les engagements à incidences financières

« Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. » (art. R1411-7-I-h du CGCT).

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, il s'agit des « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Faute de projections suffisamment pertinentes sur la situation exacte en fin de contrat, les informations fournies ont une nature qualitative, mais chaque fois que possible, les engagements seront précisés à proximité de l'échéance, dans le rapport annuel ou le cas échéant dans un autre document établi à cet effet.

## X- Divers

Pour la facture annuelle établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup> : voir point IV.4 Le prix du service.

### Annexe 1 : Etat des reversements de TVA pour l'année 2009

#### T.V.A des Collectivités Locales

#### Gestion des Attestations

#### Inventaire et position des attestations réglées du 01/01/2009 au 31/12/2009

Contrat : K6030 Villeperdue (Commune de)  
Société : S0002 VE- CGE

Total 5 269,94 €

N° Attestation		Dates							Montants	Mode de règlement
Collectivité	Numéro	Validation	Bordereau	Attestation	Imputation Remb.	Echéance	Règlement	Liquidation	Euros	
1/2009	159456	20/11/2009	10/11/2009	30/07/2009	05/03/2010	05/06/2010			4 568,62 €	Chèque - virement
2-2008	148554	25/03/2008	14/03/2008	16/01/2008	28/08/2008	28/11/2008	27/10/2008	31/10/2008	455,36 €	Chèque - virement
1-2008	148555	25/03/2008	14/03/2008	16/01/2008	28/08/2008	28/11/2008	27/10/2008	31/10/2008	245,96 €	Chèque - virement

**Annexe 2 : Etat des produits pour l'année 2009**



**K6030 VILLEPERDUE**

**ETAT DES PRODUITS DE L'ANNEE 2009 - EAU**

	FERMIER			COLLECTIVITE		
	Volume	PU	MtHT	Volume	PU	MtHT
<b>Produits facturés</b>						
<b>Total Part Abonnement :</b>			<b>15 046,05 €</b>			<b>13 611,81 €</b>
<b>Part Consommation</b>	7 380	0,3952 €	2 916,59 €	7 380	0,1840 €	1 357,92 €
	27	0,4057 €	10,95 €	27	0,2818 €	7,61 €
	226	0,4254 €	96,14 €	42 299	0,2946 €	12 461,25 €
	43 164	0,4413 €	19 048,18 €			
<b>Annulations de factures sur exercices antérieurs</b>			-37,86 €			-25,70 €
<b>Total Part Consommation :</b>			<b>22 034,00 €</b>			<b>13 801,08 €</b>
<b>Total des produits facturés :</b>			<b>37 080,05 €</b>			<b>27 412,89 €</b>
<b>Total des produits au titre de l'année</b> <i>(hors estimations sur consommations)</i>			<b>37 080,05 €</b>			<b>27 412,89 €</b>
<b>Variation de la part estimée sur consommations</b>			257,07 €			114,73 €
<b>Produits nets d'exploitation</b>			<b>37 337,12 €</b>			<b>27 527,62 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, à main levée.

**B- Tarifs 2011**

M. le Maire :

- 1- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la surtaxe communale eau potable à appliquer pour 2011
- 2- signale qu'à partir de 2010, le montant de la facture d'eau potable calculé en fonction du volume réellement consommé doit être établi sur la base d'un tarifs du mètre cube uniforme ou progressif et non plus dégressif comme appliqué jusqu'à ce jour (article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales-codification de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006)
- 3- rappelle que la part fixe ne doit pas être supérieure à 50% du montant de la facturation pour une facture de 120m3 pour 2010 et 2011 et qu'elle ne devra pas être supérieure à 40% dès 2012
- 4- rappelle les tarifs appliqués les années précédentes.
- 5- Précise que le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> d'eau, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, est passé de 1,6454€/m<sup>3</sup> en 2008 à 1,6964€/m<sup>3</sup> en 2009 .
- 6- propose d'appliquer une augmentation de 2% environ tant sur le part variable que sur l'abonnement, comme suit :

Forfait annuel au 1 <sup>er</sup> janvier	2005	2006	2008	2009	2010	2011	% pour 120m <sup>3</sup>
abonnement principal	32,80	32,80	33,62	34,30	34,986	35,686	49,25%
abonnement secondaire	16,40	16,40	16,81	17,15	17,493	17,843	
<b>Tranches et tarifs</b>							
1 <sup>ère</sup> tranche : 0 à 100 m <sup>3</sup>							
2 <sup>ème</sup> tranche : 101 à 500 m <sup>3</sup>							
3 <sup>ème</sup> tranche : 501 à 1000 m <sup>3</sup>							
4 <sup>ème</sup> tranche : + de 1000 m <sup>3</sup>							
<b>Nouvelles tarification</b>							
1 <sup>ère</sup> tranche :	0,2749	0,2818	0,2888	0,2946	0,3005	0,3065	50,75%
2 <sup>ème</sup> tranche : + de 500 m <sup>3</sup>	0,1717	0,176	0,1804	0,184			
Sous-total pour 120 m <sup>3</sup>					71,046	72,466	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **VIII- ASSAINISSEMENT**

### **A- Rapport annuel 2009**

M. le Maire présente le rapport annuel concernant le service d'assainissement eaux usées. Il précise :

- que ce service est géré intégralement en régie communale
- que l'étude de zonage est achevée mais qu'une révision est en cours
- que le diagnostic de l'assainissement autonome est en cours.

### **I- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Mode d'épuration** : Lagunage aéré

1 lagune mise en service en septembre 1989

- capacité nominale de 640 Eq/H
- charge nominale hydraulique : 96 m<sup>3</sup>/j
- Charge nominale organique : 35kg DBO<sub>5</sub>/j
- Rejet des eaux traitées : Ruisseau de Montison

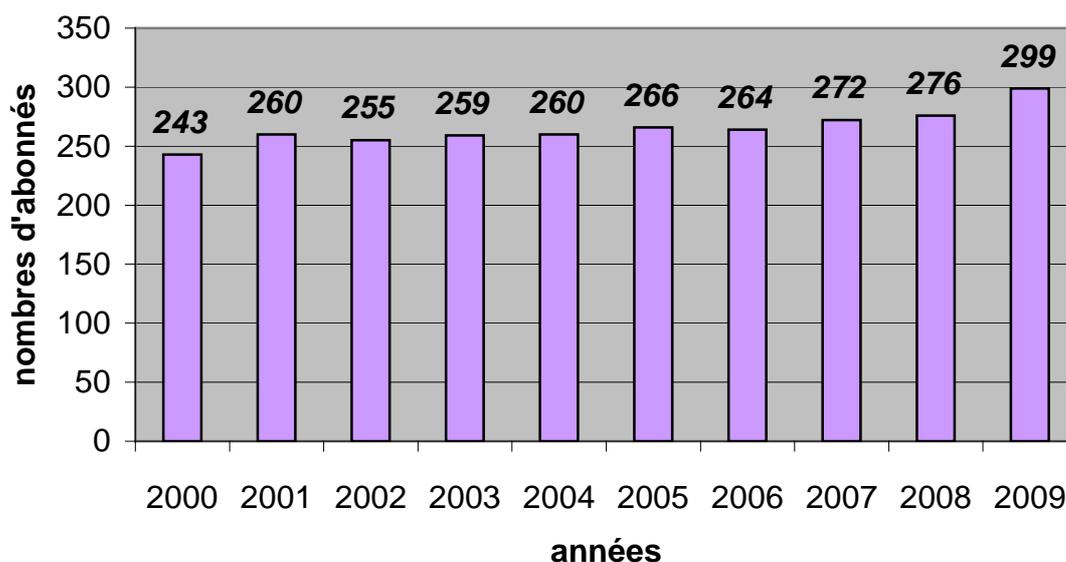
**Réseau** :

- \* Type de réseau : séparatif
- \* Réseau gravitaire : environ 4 300 ml
- \* Réseau en refoulement : 4 400 ml
- \* 11 pompes de relevage + 1 ou 2 pompes de rechange

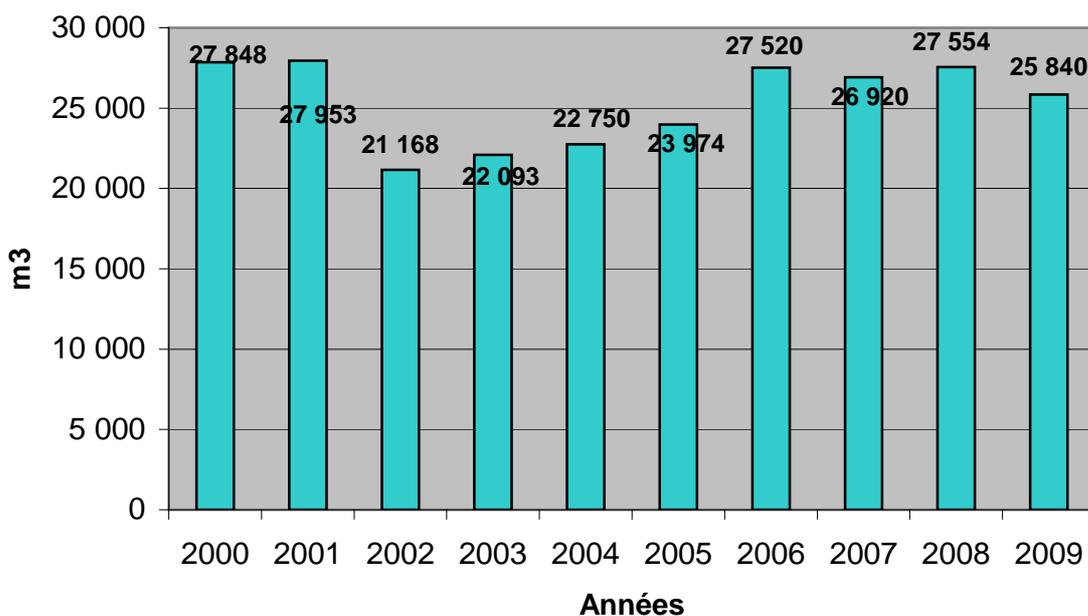
**Fonctionnement** :

- Nombre de foyers raccordés : 299

## Assainissement : Evolution du nombre d'abonnés



## Evolution du nombre de m3 Assaini



### Travaux et interventions effectués au cours de l'année 2009

- Suivi des pompes effectué chaque semaine par les agents communaux
- Analyses des effluents rejetés effectués chaque semaine à la lagune par un agent communal sous contrôle du SATESE et divers contrôles réguliers réalisés par le SATESE
- Interventions Sanitra Fourrier :
  - Pompage et nettoyage des 11 postes les 3 février, 6/7 mai, 10 Août et 19 octobre
  - Curage canal entrée station et nettoyage réseau entrée et sortie de station le 7 juin
  - Curage de 1 100ml de réseau : curage réseau centre bourg=allée du Château -rue de la Fosse Carrée-rue du vieux Bourg- rue de la mairie +chemin de la Gentillerie et rue des Champs Gibert partie Est les 6 et 7 mai

- Remplacement des pompes 3 (semaine 4) par l'entreprise HABERT
- Etudes préalables à la mise à niveau du dispositif d'assainissement en cours de réalisation
- Etude d'incidence et diagnostic du réseau préalable à la mise à niveau de la station achevés en novembre 2009
- Etude de valorisation des boues reportés à 2010
- Report à 2010 de la mise à l'enquête publique des modifications du plan de zonage

### **Interventions préconisées par le SATESE :**

#### **\* sur réseau**

- Réaliser une étude de diagnostic réseau afin de localiser les apports en eaux claires parasites phases 2 et 3 finalisées en 2009 ; investigations supplémentaires proposées.
- Préventivement, il est conseillé de curer le réseau tous les 6 ans (ou 1/6<sup>e</sup> du linéaire par an) en axant les interventions sur les zones sensibles aux bouchages notamment : un curage préventif a été réalisé en 2009.
- Installer des barres anti-chutes et des témoins lumineux sur les postes de relevage.

#### **\* sur station**

##### ✓ **Equipements de mesure :**

- Il serait bon de créer un regard de prélèvement en entrée de station ainsi qu'une prise commande préleveuse reliée au débitmètre. Cependant la mise en place de cette prise n'est pas forcément envisageable dans la configuration actuelle et peut nécessiter le rapprochement du débitmètre (débitmètre éloigné du point entrée station). Elle sera à prévoir lors de la réalisation de la future station.

##### ✓ **Ouvrages :**

- Créer d'une sur-profondeur à l'entrée du bassin de tête permettrait de faciliter (et d'espacer) les opérations de curage.
- Prévoir une étude bathymétrique afin de connaître le volume de boues de la lagune.

#### **\* Aspects administratifs**

Suite à la réunion du 23 septembre, le conseil municipal a entériné la capacité de la future station d'épuration à 1200 Equivalent Habitants. Il a été conseillé de débiter une étude de valorisation agricole des boues sur cette base.

### **Entretien**

- L'entretien et l'exploitation de la station sont bien assurés.
  - Lieu-dit « Les Coutants » : mise en service d'un nouveau poste début 2009.
- Maintenir le programme de renouvellement des équipements des postes de relevage (éléments corrodés, renouvellement d'armoires électriques, etc.).
- Arracher les roseaux dans le dégraisseur et évacuer régulièrement les graisses : réalisé en 2009.

### **Autosurveillance**

- Qualité des données : correcte (indiquer les interventions réalisées). - Fréquences recommandées : respectées.

La réglementation impose la réalisation régulière de bilans de fonctionnement des stations d'épuration ; l'absence d'un regard de prélèvement et d'une prise commande préleveur (reliée au débitmètre) en entrée station rendent ces opérations très délicates (à prévoir sur la future station).

La capacité hydraulique nominale de la station a été régulièrement dépassée.

### **Conclusion**

**Le fonctionnement de la station est satisfaisant;** la qualité du rejet correspond à ce que l'on peut attendre d'un lagunage naturel. Toutefois, ce type de dispositif n'est pas adapté à l'obtention en permanence d'un rejet conforme aux normes définies dans l'arrêté préfectoral du 26/11/2007. Ceci est constaté depuis plusieurs années et confirmé par l'analyse réalisée en juillet (non-respect de certains des paramètres de la norme de rejet).

Au vu des données récupérées, le débit moyen mensuel reçu par la station peut passer du simple au triple (66 à 187 m<sup>3</sup>/j sur 1 mois), soit de 70 à quasiment 200 % de sa capacité hydraulique nominale. Ces fluctuations des volumes collectés par le réseau d'assainissement sont dues aux entrées d'eaux claires parasites en période de nappe haute et/ou d'apports météoriques (sur le mois de décembre : environ 100 m<sup>3</sup>/j soit l'équivalent du volume rejeté chaque jour par environ 1000 habitants supplémentaires).

**Fin octobre 2009, le conseil municipal a retenu une capacité de 1200 Equivalent Habitants pour la future station d'épuration.**

En parallèle à ce projet, il a été rappelé lors des réunions (en avril et septembre 2009) l'intérêt de prévoir des travaux sur le réseau d'assainissement (fonction des conclusions de l'étude diagnostique) afin de limiter l'impact des eaux claires parasites sur le fonctionnement et le montant de l'investissement de cette nouvelle station d'épuration.

**En février 2009, la station se situait à 85 % de sa capacité hydraulique nominale et à 70 % de sa capacité organique nominale (mesures réalisées par NCA).**

Il serait souhaitable de réaliser une étude bathymétrique sur la lagune afin de connaître son taux d'envasement.

## **II- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Nombre de foyers en non collectif :** 106

**Travaux :** Néant

**Réalisations 2005**

Création d'un SPANC confié au SATESE avec délégation de certaines compétences.

**Réalisation 2008**

Réalisation du diagnostic de l'existant.

## **III- ECONOMIE DU SERVICE**

### **1. Prix de l'eau H.T. au 1-1-2009**

<b>Abonnement</b>	Part distributeur	Part communale	Agence de l'Eau
Abonnement principal	36,75	34,30	
Abonnement secondaire	36,75	17,15	
<b>Consommation</b>			
1 <sup>ère</sup> tranche : 0 à 500m <sup>3</sup>	0,4413	0,2946	
2 <sup>ème</sup> tranche : + de 500m <sup>3</sup>	0,3952	0,1804	
<b>Autres taxes et redevances</b>			
Préservation des ressources en eau			0,0500
Taxes sur les consommations des particuliers			0,0000
Lutte contre la pollution			0,2100

### **2. Redevance assainissement au 1-1-2009**

- Redevance forfaitaire : 98,00 €
- Part variable : 0,1100 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé
- Montant total encaissé : 32 144,39 €

### **3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la délégation pour l'eau potable**

<b>LIBELLE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Ecart</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>83 225</b>	<b>85 835</b>	<b>3,14 %</b>
Exploitation du service	38 469	39 667	
Collectivités et autres organismes publics	41 537	41 283	
Travaux attribués à titre exclusif	1 900	3 272	
Produits accessoires	1 319	1 613	
<b>CHARGES</b>	<b>82 967</b>	<b>83 884</b>	<b>1,11 %</b>
Personnel	15 814	16 727	
Energie électrique	2 852	2 777	
Achats d'eau	390	339	
Produits de traitement		113	
Analyses	3 706	4 556	
Sous-traitance, matières et fournitures	4 079	4 496	
Impôts locaux et taxes	352	320	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	726	779
	<i>Engins et véhicules</i>	2 230	2 131
	<i>Informatique</i>	1 328	1 460
	<i>Assurances</i>	106	159
	<i>Locaux</i>	1 674	1 746
	<i>Autres</i>	919	-223
Contribution des services centraux et recherche	2 087	1 958	
Collectivités et autres organismes publics	41 537	41 283	
Charges relatives aux renouvellements	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	4 362	4 298
Charges relatives aux investissements	<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	410	416
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	395	549	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>258</b>	<b>1 951</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	86	650	
<b>RESULTAT</b>	<b>172</b>	<b>1 301</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: K6030

#### 4. Compte rendu financier de l'assainissement

	Produits	Charges	Résultat
Redevances abonnés	31956,65		
Taxes de raccordement	21500,00		
Encaissements redevance traitement matières de vidange	966,02		
Subvention du budget général	0,00		
Subvention pour travaux	0,00		
FCTVA	1269,30		
Excédent de fonctionnement capitalisé année N-1	17065,37		
<b>Charges</b>			
Personnel		6340,10	
Electricité		5492,82	
Entretien du réseau		3753,69	
Analyses et suivi station		679,52	
Reversement redevance traitement matières de vidange		961,02	
Assurances		160,91	
Entretien des biens immobiliers		261,62	
Entretien des biens mobiliers		321,13	
Non-Valeurs		0,00	
Cotisations SATESE		1036,00	
Achat de pompes+ armoires		2625,22	
Travaux lagune		329,62	
Frais pour révision zonage			
Etude de diagnostic réseau		18089,50	
Honoraires et travaux extension les Coutants		24929,42	
Emprunt - capital+intérêts		7501,03	
Divers= redevance modernisation réseaux		4408,00	
<b>Résultat brut</b>	<b>72757,34</b>	<b>76889,60</b>	<b>-4132,26</b>
Autres recettes	130063,82		
Autres charges		78767,61	
<b>TOTAL+ résultat final global</b>	<b>202821,16</b>	<b>155657,21</b>	<b>47163,95</b>

##### 5. Facture assainissement pour 120 m3 au 1<sup>er</sup> janvier des années 2005 à 2009

Année	Forfait	part variable par m3	pour 120m3	Redevance modernisation réseaux	pour 120m3	TVA	Total du
2005	90,13	0,03160	3,792		0,000	Néant	93,92
2006	90,13	0,07000	8,400		0,000	Néant	98,53
2007	92,50	0,08000	9,600		0,000	Néant	102,10
2008	95,00	0,10000	12,000		0,000	Néant	107,00
2009	98,00	0,11000	13,200	0,17	20,400	Néant	111,20

##### 6. Divers

Prime pour épuration : Néant

Dettes \* encours : 100 000 € empruntés en 2009

\* annuités : capital = 5937,70 € / intérêts = 1463,33 €

\* reste du au 31 décembre : 94 062,30 €

Le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, à main levée.

##### B- Zonage et enquête publique

M. le Maire informe les élus que l'enquête publique concernant la révision du zonage d'assainissement s'effectuera conjointement avec celles concernant les Révision 1 et 2 et les modifications du PLU et qu'elle aura

lieu à la mairie du lundi 5 juillet 2010 au samedi 21 Août 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture, y compris le samedi de 9h à 12h.

Il ajoute que :

- M. Jean-Pierre MESLET, officier supérieur de cavalerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.
- Que ce dernier recevra à la mairie :
  - le lundi 5 juillet 2010 de 14h00 à 17h00
  - le jeudi 22 juillet 2010 de 9h00 à 12h00
  - le mardi 10 Août 2010 de 14h00 à 17h00
  - le samedi 21 Août 2010 de 9h00 à 12h00

### **C- modification de zonage et Arrêt du projet**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2007/11-IV.D. du 30 novembre 2007, à savoir:

« Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R 123.11;

- 1- a pris la décision de mettre à l'enquête publique le plan de zonage de l'assainissement en retenant les zones suivantes : agglomération et hameaux « Les Coutants », « La Genêtelle - Les Trois Chênes », « Les Réglacières - Les Penloups - La Bourde », par délibération n° 2003/12-V.B. du 12 décembre 2003
- 1- a approuvé ce même plan de zonage, par délibération n° 04/05-VII.A. du 27 mai 2004
- 2- a confié une mission d'étude pour l'extension du réseau communal d'assainissement collectif au Cabinet SAFEGE Environnement, par délibération n° 2005/04-XX.B. du 29 avril 2005
- 3- a pris connaissance du coût estimatif de ces travaux d'extension et de la création d'une station d'épuration à l'horizon 2011 ainsi que de la redevance annuelle y afférente
- 4- a effectué un sondage auprès des familles concernées.

Au vu de ces éléments, M. le Maire invite les élus à opter pour l'une des 3 propositions suivantes :

- A- aucune extension du réseau
- B- extension de réseau pour le seul secteur des Coutants
- C- extension du réseau sur les 3 secteurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- de procéder par un vote à main levée qui donne les résultats suivants :
  - o 6 voix pour l'extension de réseau pour le seul hameau « Les Coutants » (B)
  - o 4 voix pour l'extension à tous les hameaux (C)
  - o 1 voix pour aucune extension (A).
- 2- de mettre en œuvre une modification du plan de zonage avec nouvelle mise à enquête publique »

Il précise que par arrêté n° 2010/06-3 du 9 juin 2010 il a prescrit la mise à l'enquête publique du dossier de modification du zonage d'assainissement

Il invite les élus à arrêter le projet qui sera soumis à enquête publique.

Après délibération le Conseil Municipal arrête le dossier de modification du zonage d'assainissement.

## **IX- Budget - Comptabilité**

### **A- Subvention solidarité Var**

Considérant les inondations et les dramatiques conséquences des pluies torrentielles qui se sont abattues le 15 juin 2010 pour les collectivités du département du Var, M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante que la Commune de Villeperdue s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à main levée:

- 1- d'apporter son aide aux communes sinistrées
- 2- de verser la somme de 200 € à l'association « Carrefour des Communes » (Siret 440 623 270 00012)
- 3- précise que les crédits inscrits au budget 2010 article 6574 sont suffisants
- 4- de demander qu'un bilan financier soit communiqué à la commune à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

## **B- Subvention Festival Cosmopolite de Cormery pour accueil restos du Coeur**

Les élus ne donnent pas suite à la demande de subvention de l'association « Tenue de soirée » pour organiser le festival cosmopolite de Cormery.

## **C- Création d'un section de Badminton et aides**

M. le Maire informe les élus que le Conseil Général doit accorder une subvention pour la création de la section Badminton au sein de l'association Villepedue Volley Club pour des achats de matériel.

Il ajoute que la demande de subvention, pour les travaux de marquage et d'installation de poteaux et filets, n'a pas été mise à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire et que son examen est reporté en septembre.

Il propose que la commune :

- 1- prenne en charge l'achat du matériel nécessaire (poteaux et filets) à hauteur de 1 000 € maximum valable pour les 2 premières années, au titre du lancement de cette nouvelle activité.
- 2- finance, sous forme d'avance de trésorerie et à concurrence de 1 200 €, les frais de marquage de terrain et le surcoût éventuel du matériel nécessaire étant entendu que ceux-ci seront remboursés à la commune dès l'obtention des subventions demandées et/ou l'encaissement des licences des adhérents.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité, à main levée.

## **X- REUNIONS A VENIR**

M. le Maire et les élus arrêtent les dates des prochaines réunions comme suit :

- |  |  |
|--|--|
| o Cérémonie Fête Nationale :               | <b>Mardi 14 juillet à 10h15</b> place du monument          |
| o Visite réalisation bloc sanitaires école | <b>Samedi 28 août à 11h00</b> sur place                    |
| o Conseils municipaux :                    | <b>Vendredi 27 août à 20h00</b> à la mairie                |
|  | <b>Vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 20h00</b> à la mairie |
|  | <b>Vendredi 5 novembre à 20h00</b> à la mairie             |
|  | <b>Vendredi 10 décembre à 20h00</b> à la mairie            |

## **XI- QUESTIONS DIVERSES**

1. M. Willy BESARD, président de l'association Génétique Actions, organise un raid cycliste et propose de passer sur la commune le samedi 23 octobre. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition et solliciteront les associations ainsi que la bibliothèque pour organiser des animations à cette occasion.
2. La Poste propose la vente de l'immeuble qui abritait l'ancien bureau de poste. La commune, non intéressée par ce bâtiment, répondra dans ce sens à la Poste qui sera invitée à faire une éventuelle offre de prix.
3. M. le Maire fait part des remerciements de Mme et M. COVICIC.
4. Mme et M. PEGUE font part de la naissance de leur fille Cléa.
5. Mme Martine CUNHA s'étonne de l'allumage de l'éclairage public en centre bourg vers 22h15 et de son extinction vers 22h30. M. le Maire explique que ce fonctionnement est normal car la programmation des horloges est calée via un relais.
6. Mme Martine CUNHA informe qu'un chevron de signalisation rue des Champs Gibert est tombé. Ceci a été réparé ce jour.
7. Mme Carole MESSIER appelle à la vigilance pour les festivités du 14 juillet afin d'éviter des rixes comme au feu de la Saint Jean.

### **Liste et N° des délibérations prises**

- III-AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES D- Tarifs cantine garderie (p2)
- III-AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES E- Etude sur l'organisation sectorielle des collèges (p2)
- IV-URBANISME- ENVIRONNEMENT B- PLU– RS 1- zone d'activité et Arrêt du projet (p3)
- IV-URBANISME- ENVIRONNEMENT C- PLU– modification de zonage et Arrêt du projet (p4)
- IV-URBANISME- ENVIRONNEMENT D- PLU– Modifications et Arrêt du projet (p4)
- VI- ACHAT DE MATERIEL A- Achat remorque (p5)
- VI- ACHAT DE MATERIEL B- Achat petit matériel pour l'association les Fripons (p6)
- VII-EAU POTABLE A- Rapport annuel 2009 (p6 à 27)
- VII-EAU POTABLE B- Tarifs 2011 (p27)
- VIII- ASSAINISSEMENT A- Rapport annuel 2009 (p28 à 33)
- VIII- ASSAINISSEMENT C- modification de zonage et Arrêt du projet (p34)
- IX- Budget – Comptabilité A- Subvention solidarité Var (p34)

### **Signature des membres présents**

**M. MARIAU Roland, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe**

**Mme CUNHA Martine**

**Mme LEBOEUF Céline – Secrétaire de séance**

**Mme DUFRAISSE Isabelle**

**Mme MESSIER Carole**

**M. LEBLOIS Roland**

**M. LUCIER Frédéric**

**Mme NOMINE Nathalie.**